



Communiqué de presse

Paris le 1er février 2012

Agir contre les suppressions d'emplois à la DGFIP : grève le 2 février 2012 à la DGFIP

Après un mois de janvier ayant connu de fortes mobilisations contre les suppressions d'emplois dans les départements, les syndicats de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) appellent à une action de grève nationale, le 2 février. Il y a urgence à agir pour stopper les suppressions d'emplois et renforcer cette administration par la création d'emplois de titulaires.

Lancée en 2008, la révision générale des politiques publiques (RGPP) a accentué le rythme des suppressions d'emplois mises en œuvre par le dogme du non remplacement de 1 fonctionnaire sur 2. Pour le gouvernement, ces suppressions d'emplois s'expliquent par la nécessité de réduire la dépense publique dans une situation économique où les finances publiques sont dégradées. Pour réduire le déficit et la dette il n'existerait qu'une seule solution : moins de fonctionnaires et moins de service public.

Dans une période de crise et d'accroissement du chômage et, au sein de la DGFIP, de fortes hausses de la charge de travail, ces suppressions d'emplois sont injustifiées, d'autant plus que pour la DGFIP ce sont 2 départs à la retraite sur 3 qui ne sont pas remplacés.

Ainsi, depuis 2002, ce sont près de 25 000 emplois qui auront disparu à la DGFIP alors que les charges n'ont cessé d'augmenter et que des réformes d'ampleur sont intervenues : fusion DGI/DGCP, déploiement de Chorus, évolutions législatives (remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale)...

Moins d'emplois pour plus de travail, cette situation dégrade encore les conditions de vie au travail des agents et pèse sur l'exercice et la qualité des missions, sur les implantations et finalement sur le service rendu au public.

L'idée répandue dans les expressions politiques que la DGFIP constitue un réservoir d'emplois doit être combattue. Etablir l'impôt, accueillir le public, lutter contre la fraude fiscale (40-50 milliards d'euros), gérer leurs comptabilités et conseiller les collectivités sur leurs finances locales, etc ... sont autant de missions nécessitant des moyens. Même si des moyens matériels, juridiques sont nécessaires, pour la réalisation d'un grand nombre de nos missions, les moyens humains sont indispensables. C'est-à-dire des emplois socialement utiles et budgétairement rentables.